

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 9-2014

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville, de ce qui suit :

- QUE, lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2015, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté le règlement numéro 9-2014 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin de créer les zones Pc/a3 et Ra83, d'agrandir les zones Ra78, Rb91 et Rb92, d'annuler les zones Ra76, Rb89, Rb90 et Rb71, et afin de modifier, dans la grille des spécifications, pour la zone Ra83, les caractéristiques du bâtiment principal;
- QUE le règlement numéro 9-2014 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 14 janvier 2015;
- QUE le règlement numéro 9-2014 est entré en vigueur le 15 janvier 2015, suite à la délivrance du certificat de conformité émis par M. Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Kamouraska;
- QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière.

Donné à La Pocatière ce 23 janvier 2015.

Danielle Caron, OMA
Greffière